

5

LA TRIBUNE LIBRE DE L'A.P.M.E.P.

Controverse sur la charte de CAEN

par H. BAREIL

Avertissement : J'ai reçu en octobre, trop tard pour le n° 286, un texte de Kister attaquant violemment la CHARTE DE CAEN.

Cette Charte a été adoptée, presque sans opposition, au terme d'une procédure fort démocratique. Chaque adhérent a eu plusieurs occasions de se prononcer et un délai de plusieurs semaines pour étudier le texte initial établi par le Comité National avec l'aide des Régionales.

Il s'agit ainsi d'un *texte de référence pour l'A.P.M.* A moins d'un changement de majorité, donc de doctrine, il ne saurait être question de revenir sur ses options et ses projets fondamentaux. Mais il faudra toujours plus veiller aux conditions de *leur réalisation* et en débattre.

Kister fait des procès d'intention qui témoignent d'une lecture fort rapide de la Charte, à grands coups de réflexes de crainte. Que ses objections soient l'occasion de lire ou de relire la CHARTE !

Par ailleurs tels de ses soucis aident à mieux la situer.

Voici son texte et, compte-tenu de ce que j'ai dit, une "réponse".

J'ai essayé d'y répéter le moins possible l'article "UTOPIES" du Bulletin n° 286 (pages 1106-1108). Je souhaite donc que vous y reveniez.

H. BAREIL

Texte de KISTER

INNOVATION OU REcul ?

“L'innovation est l'antimorose ... Je suis favorable aux petites équipes”. Ces fortes paroles furent prononcées par le ministre Jean Charbonnel lors du colloque “Innovation 1972” au C.R.D.P. d'Orléans, après que le P.D.G. de CAMPING-GAZ ait déclaré : “l'université et la recherche se meurent par manque d'innovation ... Il faudrait défonctionnariser l'université ... L'innovation est le coeur du management.”

La tarte-à-la-crème de ces messieurs est, cette année, l'innovation. Ce mot miracle, ce miroir aux alouettes, que vient-il faire en notre galère, chez nous à l'A.P.M.E.P. où le travail était fait sérieusement ?

Je suis gêné par la Charte de Caen. D'autres collègues le sont aussi qui se sont battus depuis des années en faveur de la réforme de l'enseignement mathématique.

Il me semble honnête d'exprimer mon désaccord avec toute la partie du texte de Caen traitant du “secteur Innovation”.

Nous les obscurs qui avons, souvent à contre-courant, essayé dans nos classes la mise à jour mathématique, nous avons besoin, comme les autres, d'une période de rodage des nouveaux programmes. Ils sont comme un taillis encore touffu. Il faut que des feuilles tombent pour atteindre le coeur du bois, il faut apporter l'engrais et tailler les épines pour que les fruits gonflent et mûrissent.

Changer de programme tous les quatre ans c'est déjà difficile. Avoir un programme à la carte, à l'année, dans chaque établissement, est-ce innover ou bien détruire ?

Personnellement, je ne crois pas “aux petites équipes”. Je ne crois ni à l'élite, ni au cénacle. Indispensable à la culture de tous, la mathématique en est une composante. Elle forme le raisonnement et prépare à la pratique sociale de notre siècle. Tous nos élèves y ont droit. Ils ont, tous, droit à la science. Pourquoi alors les séparer en “secteurs” ?

Le “secteur Innovation” est contraire à cette déclaration de principe : “faire en sorte que, dans la réalité, tous les enfants aient le même accès aux mathématiques” (Charte de Caen 1.4.1).

En effet, il organise la ségrégation entre les enfants puisque des "établissements comporteront un secteur traditionnel et un secteur innovation" et qu'est proclamée la "liberté des parents quant au choix du secteur de leurs enfants" (Charte de Caen 2.3).

Magie des mots ! Quel sera le poids des impossibilités et des handicaps divers dans cette "liberté"-là ? Il s'agit aussi de diviser les maîtres et d'opposer leurs conditions de travail puisque est proposé : "que soit d'abord réalisé pour les secteurs innovation le maximum de vingt-quatre élèves par classe" (Charte de Caen 2.6).

Quant à l'"autogestion" de ce secteur innovation, ou bien c'est un ensemble vide de finances à gérer, ou bien nous tendons les bras à de nouvelles charges administratives.

Je n'ai jamais craint de ne pas être dans le vent, aussi je propose un retour aux urgences de la Charte de Chambéry :

- 1 -- formation de tous les maîtres ;
- 2 -- allègement de toutes les classes.

Il reste urgent de poursuivre la bataille pour la mise en place des I.R.E.M. et pour leur obtenir les moyens d'un travail efficace.

A Montargis, nous sommes dans une de ces régions de "parias" mathématiques :

"A mesure que les années passent et que la réforme prend place, un fossé se creuse entre les professeurs des académies irémiques et les autres" écrivait justement un inspecteur pédagogique régional. Cette frontière relève d'une topologie avant tout financière.

Pour moi, la proposition de "secteurs innovation" est un recul. La création de ces "mini-structures" tourne le dos à la reconstruction de tout l'édifice scolaire qui est, avec des mesures sociales pour les familles et les étudiants, une condition à la fin des ségrégations.

La véritable innovation sera de donner à l'ensemble de l'Éducation Nationale la priorité financière dans le cadre d'une réorientation politique qui vient à maturité. Au terme d'une véritable réforme, le tronc commun devra constituer un système unique.

En aucun cas il ne faut maintenir ou reconstituer des secteurs différenciés ou cloisonnés.

Quant à la gestion démocratique, réunissant dans des conseils de gestion tripartite, les pouvoirs publics, les personnels et les usagers, elle devra être une pratique générale et non réservée à un

secteur, ni à une matière, ni même à une seule branche de l'activité nationale.

La Charte de Caen déclare : "l'activité mathématique moyen de transformer le monde".

Je ne suis pas d'accord : inversons les termes logiques :

Pour moi, c'est une politique novatrice qui donnera à tous l'accès à l'activité mathématique et portera la qualité de l'enseignement à la hauteur des besoins de nos techniques actuelles.

Dans l'immédiat, je propose, dans le cadre de la préparation de l'Assemblée de Nancy, d'ouvrir un débat critique sur le "secteur innovation" et sur le retour à l'orientation de la Charte de Chambéry.

"Réponse" de BAREIL

1. Questions de vocabulaire

La Charte utilise des mots-clés : "responsabilité, autonomie, secteur auto-géré, innovation, ...", parfois employés ailleurs dans des contextes déplaisants. Mais la Charte précise nettement ce que ces mots signifient pour nous. Bien plus, la réalisation de nos projets interdirait que ces mots-là servent ailleurs de masques ...

Kister utilise ses propres "mots-miracles" ("réorientation politique", "véritable réforme", "gestion démocratique", etc ...) persuadé sans doute d'être compris. Que ne lit-il mieux la Charte pour nous faire la même confiance !

2. Des traîtres ... ?

Les dirigeants actuels de l'A.P.M. auraient trahi la Charte de Chambéry. Or ils ont vécu cette Charte et placé celle de Caen dans son sillage. La brochure sur la Charte de Caen rappelle d'abord celle de Chambéry ... De même le texte "L'A.P.M. et nous", du Bulletin n° 284, et les attendus de la Charte de Caen. Et toute notre action !

3. "Nous, les obscurs ..."

Ceci est propre à tout "obscurcir" par un détournement d'affectivité. C'est bien plutôt avec les propositions de la Charte (programmes souples, marge de liberté accrue, expérimentations, ...) qu'un tel programme "culturel" se réalisera ... !

4. "Programme à la carte" et droit à la mathématique

D'abord il faudrait distinguer les programmes par "noyau-thèmes" (réclamés pour toutes les classes) et le secteur Innovation.

Les programmes par "noyau-thèmes" sont une déjà vieille revendication A.P.M. : les aptitudes des élèves sont variées, de même les formations déjà reçues ; vouloir pour tous un droit égal à la mathématique exige des chemins diversifiés (mais de même qualité et ouvrant aux mêmes accès). L'égalité formelle des programmes et des horaires, voire des méthodes, est la négation d'une égalité réelle. Sa contrainte conduit souvent à la mal-formation et soit au laisser-aller, soit au sélectionnisme ou au découragement.

5. Secteur Innovation et ségrégation

Vouloir les mêmes moules pour tous les enfants c'est supprimer les établissements expérimentaux (donc aussi l'I.N.R.D.P. et les I.R.E.M.).

Dans le rappel de la Charte de Chambéry, Kister oublie l'expérimentation ! (Or, dit-elle, "l'expérimentation et la formation des maîtres sont les deux *moteurs* de la réforme".)

Dans mon lycée-pilote il y a des classes expérimentales, d'autres non, ... et pas de sentiment de ségrégation ! Or le secteur Innovation sera encore plus "ouvert" ...

6. Conditions propres au secteur Innovation

Expérimenter est difficile, et toujours un peu risqué. Le souci des élèves impliqués a fait prévoir des glissières de sécurité (contrats, aide aux équipes de maîtres, ...), proposer pour le secteur Innovation D'ABORD le maximum de vingt-quatre élèves par classe et réclamer l'accord des parents. Est-ce trop ?

7. Division entre les maîtres

Tout est fait pour la prévenir (Relire la Charte, le n° 286 pages 1106-1107) : le secteur Innovation sera un secteur ouvert, établi par contrats courts avec des équipes de maîtres, un jeu de rotations, aucune nomination définitive ...

Le double secteur ("Innovation" et "traditionnel") est prévu pour préserver la liberté des maîtres, de tous, de ceux qui

veulent assez profondément changer et de ceux qui se satisfont des horaires, services, méthodes actuels. Pourquoi certains imposeraient-ils à d'autres leurs conceptions ?

Autrefois les pensionnats ne "divisaient" pas leurs élèves : ils imposaient uniforme et vie uniforme. Cette mentalité est-elle de mise à notre niveau ? Sommes-nous capables de supporter quelque diversité entre nous, surtout si elle fonde notre propre liberté ?

8. Autogestion

Elle est prévue pour les emplois du temps, les méthodes de travail, d'évaluation, tout le processus éducatif associé, ..., le tout précisé par les contrats selon les choix décidés par les équipes. Elles ne "tendront les bras" qu'à ce qu'elles voudront bien. Pourquoi faire craindre l'abandon éventuel des corsets ?

9. Les parias non-irémiques

Bien sûr, l'I.P.R. cité a raison. Il faut rapidement un I.R.E.M. au moins par académie, et avec des moyens adéquats.

Mais en quoi cela interfère-t-il avec les "noyau-thèmes" ou avec les secteurs Innovation ? Sauf en ceci : les I.R.E.M. en seront plus nécessaires et plus vivants ... Je rappelle aussi l'importance que l'A.P.M. attache à la formation initiale (cf. Charte de Caen).

10. La "gestion démocratique"

Pour le gouvernement n'est-elle pas acquise partout ? ("magie des mots" !) Or nous en sommes loin ...

Mais une telle gestion peut-elle s'improviser ? Là aussi il faut des expérimentations et un apprentissage. Où, sinon d'abord, du fait de ses objectifs, de ses franchises, du volontariat, dans le secteur Innovation ?

11. Rien que des mesures nationales ?

Il y a des mesures nationales que nous ne cessons de réclamer, toutes celles qui ont un caractère libérateur ...

Ainsi l'allègement des effectifs des classes, les décharges *effectives* pour expérimentation, recyclage et formation permanente ...

Ainsi souhaitons-nous aussi la définition nationale des objectifs, un effort national d'incitation à la recherche, d'informa-

tion, de coordination. Mais tout ceci, pour être heureux, exige les expérimentations multiples et souples prévues par la Charte de Caen ...

Je refuse, en allant plus loin, de transformer la libération en contrainte et l'organisation en sclérose.

Une heureuse harmonisation, *qui sera toujours à parfaire*, des mesures nationales et des libertés des secteurs Innovation peut seule nous offrir une structure souple, évolutive, vivante et semeuse de vie ...

Bien sûr tout net succès des secteurs Innovation devra être généralisé (et tout échec patent diffusé comme mise en garde !) ...

Ainsi les Travaux Dirigés nous sont-ils venus des lycées-pilotes ...

12. "Transformation du monde" et "activité mathématique"

Si vraiment la réorganisation de l'activité mathématique ne peut provenir, comme le dit Kister, que d'une réorganisation préalable du monde, pourquoi rester à l'A.P.M. ou dans un syndicat ? Limitons au maximum notre métier et courons militer à fond dans un parti politique irréductiblement hostile à la société actuelle !

La Charte de Caen est plus optimiste et offre un second volet, (stigmatisé par Kister), *qui ne se prétend pas exclusif* ! (La Charte de Caen a voulu offrir un même bout de chemin, fort important, à des familles politiques, idéologiques, philosophiques, ... diverses mais unies sur des objectifs essentiels. Cf. son § I.) Nous ne serions pas adhérents de l'A.P.M. si nous n'avions pas cet espoir-là !

13. Bien sûr ...

Le secteur Innovation n'a d'intérêt pour nous que s'il s'inscrit dans des perspectives nationales conformes à la Charte de Chambéry et au chapitre I de celle de Caen.

Il faudra prévoir la définition officielle de tels objectifs nationaux (par qui ? , comment ? , avec quelle procédure d'appel, de révision, d'évolution ?) appelés à servir de normes pour juger des contrats et à assurer une convergence.

14. Choisissez-vous la peur ou la confiance ?

Voulez-vous, ou préférez-vous pour les autres, la sécurité des

Bulletin de l'APMEP n°287 - Février 1973

contraintes et le refus des expérimentations ? ou, au contraire voulez-vous, ou acceptez-vous pour les autres, une marge de liberté accrue, plus d'initiative et de responsabilité ?

Faire confiance ..., ce n'est pas pour autant croire que le secteur Innovation jaillira tout parfait de nos cogitations. Il sera, comme la vie, à réinventer chaque matin ...